

EDITO

Parmi d'autres partenaires, les communistes sont partie prenante de la liste de rassemblement *La Gauche Trélazéenne*. **Dans moins d'un an, les prochaines municipales auront eu lieu.**

Nous n'avons pas relâché nos efforts pour réfléchir, travailler, débattre sur les nombreux sujets ayant, depuis 2014, jalonné l'actualité municipale.

Nous assumons complètement d'être et avoir été une des composantes d'une belle opposition combative de gauche, constructive et force de propositions.

L'engagement politique de *La Gauche Trélazéenne* depuis maintenant plusieurs mandats n'est pas guidé par des questions de personnes, de règlements de compte ou des petits calculs politiques. Notre commune et ses habitants valent mieux que cela. Les communistes se retrouvent totalement dans cette démarche d'action.

Nous considérons qu'il est impératif de porter un projet rassembleur et de gauche. Aussi est-il nécessaire, avant toute chose, de parler ensemble de ce que nous voulons pour Trélazé !

Avant de savoir qui on rassemble, encore faut-il savoir autour de quoi on rassemble !

Notre démarche est donc de **réfléchir bien en amont sur les contenus politiques qui méritent d'être portés en 2020 et de constituer les bases d'un nouveau politique pour la commune.**

Nous ne partons pas de rien. Engagés au quotidien au sein de notre commune, dans nos vies personnelles, nous n'attendons pas les échéances électorales pour être en contact avec les Trélazéen-ne-s. **Déjà en 2014, avec nos colistiers de La Gauche Trélazéenne, nous étions porteurs de 100 propositions pour une Ville citoyenne, solidaire et humaine.**

L'ensemble s'est bien entendu largement enrichi depuis, au gré des rencontres ou des débats. Il le sera encore dans les mois à venir avec toutes celles et tous ceux qui le souhaitent autour des valeurs de gauche et écologistes qui nous animent.

La situation politique de notre commune, celle du pays et plus largement, en Europe et dans le monde, nécessite de **dépasser les divisions et de travailler à rassembler toutes celles et ceux qui, autour des valeurs de gauche et de progrès, n'en peuvent plus de ce monde dominé par l'argent et la mise en concurrence.**

Aussi créerons-nous dans les semaines à venir, les conditions permettant de se rencontrer pour échanger sur tous ces points.

SOMMAIRE

- p. 1 : Editorial / CETA
- p. 2 : Aéroports de Paris / Gratuité des transports publics dans l'agglomération angevine
- p. 3 : Composition du Conseil d'Angers Loire Métropole : une centralisation accrue ! / Lu dans la presse
- p. 4 : La défense et le développement des services publics imposent une réorientation de la politique menée sur notre commune.

CETA : c'est aux citoyen-ne-s de décider directement !

Avec la bénédiction du Président de la République, les députés En Marche ont choisi de ratifier (...) à l'Assemblée nationale le très mauvais accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA). Comme le Mercosur (accord de libre échange avec 4 pays d'Amérique du sud), le CETA n'a d'autre objectif que de servir les logiques de mise en concurrence des peuples, des salariés mais aussi notre agriculture.



Les députés communistes ont voté contre ce traité qui constitue une arme de destruction massive des droits démocratiques, sociaux et environnementaux : il s'inscrit à rebours des Accords de Paris sur le climat, il porte atteinte à l'avenir de notre agriculture, et garantit la suprématie des grandes multinationales sur les Etats.

Des alternatives existent comme celle de l'élaboration de traités de maîtrise des échanges entre les pays et différentes régions du monde fondés sur la réciprocité des échanges, la solidarité et la coopération avec pour but le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi, le développement des infrastructures, l'amélioration des conditions de travail, la garantie des droits sociaux et environnementaux, la transition écologique et la sécurité alimentaire...

C'est dans ce sens que le Parti communiste français poursuit son action avec ses élu-e-s, ses militant-e-s et dans tous les cadres de mobilisation citoyenne et populaire.

Aéroports de Paris : un service public national

Macron tient particulièrement à privatiser les Aéroports de Paris (ADP) – Roissy-Charles-de-Gaulle/Orly et Le Bourget.

Pourtant ce projet a suscité une très large désapprobation. Au point que 248 parlementaires de droite et de gauche, en avril dernier, dont les élus communistes, ont demandé la tenue d'un référendum d'initiative partagée (RIP) pour faire reconnaître le caractère de « service public national » des aéroports parisiens.

Le PCF avait dénoncé cette privatisation d'ADP, qualifiée d'« erreur politique, stratégique et économique portant préjudice à toute la Nation ».

Le 9 mai, le Conseil constitutionnel a admis la recevabilité de ce référendum. C'est une claque magistrale pour le chef de l'État et « une décision favorable à la démocratie, s'était félicité le groupe communiste. (Elle) donne au peuple souverain toute la place qu'il mérite. »

Pour avoir des informations sur les modalités du vote, voir : <http://www.pcfrelaze.lautre.net>



Peu après la décision du Conseil constitutionnel, la Cour des comptes a émis des réserves sur l'utilisation des sommes dégagées par une privatisation...

ADP est ce qu'on appelle un actif stratégique : 100 millions de passagers par an, des rentrées d'argent pour la collectivité (173 millions d'euros l'an dernier), des moyens technologiques appréciés, une activité commerciale importante, des terrains et une réserve foncière...

Le référendum doit faire obstacle à cette braderie. La bataille est lancée. Autrement dit la collecte des 4,7 millions de signatures nécessaires dans un délai de neuf mois. Avec l'appui de ses forces militantes, le PCF entend y prendre toute sa part.

Gratuité des transports dans l'agglomération angevine

Avec le PCF 49, le MJC 49 : mobilisez-vous pour la gratuité des transports dans l'agglomération angevine.

Signez la pétition sur : www.change.org

Les transports gratuits, c'est :

- Plus de fréquentation des lignes pour un public plus large,
- Bon pour le commerce en centre-ville,
- Plus écologique parce cela réduit le trafic automobile,
- Permettre aux personnes précaires de se déplacer,
- Mieux intégrer les quartiers périphériques au centre-ville.

Il faut améliorer nos conditions de vie.

La gratuité du transport en commun rend la ville plus agréable à vivre en diminuant le trafic automobile, la congestion routière et donc la pollution atmosphérique. Réduire la place de la voiture dans la ville permet de libérer des espaces pour du verdissement et faire plus de place au transport actif (piétons, vélos).

La gratuité des transports doit s'accompagner d'une amélioration de la desserte et d'un développement du service pour réduire notamment les temps de déplacement. Il faut créer des parkings gratuits à l'entrée de la ville pour inciter les automobilistes à prendre les transports en commun et revoir les dessertes entre communes de l'agglomération.

La mobilité est un droit !

La gratuité du transport en commun est une mesure d'équité et de justice sociale. Plusieurs droits découlent de la mobilité, tels que le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé et l'accès à l'emploi. Les transports en commun profitent surtout aux sans emploi, aux gens à statut précaire et à bas salaire, aux étudiant-e-s et aux personnes à la retraite.

La gratuité c'est bon pour le commerce !

Le transport en commun gratuit stimule l'économie locale en centre-ville en augmentant les possibilités de mobilité tant pour les résident-e-s que pour les touristes.

En résumé : la gratuité des transports fluidifie la circulation, redonne du pouvoir d'achat, améliore la qualité de l'air et crée du lien social.



Composition du Conseil d'Angers Loire Métropole : une centralisation accrue !

Lors du conseil municipal du 1^{er} juillet dernier, fut mise au vote une délibération relative à la modification de la composition du Conseil d'Angers Loire Métropole à l'issue de élections municipales générales de mars 2020. Les élu-e-s de La Gauche Trélazéenne s'y sont opposé-e-s. Voici des extraits de leur déclaration :

« (...) Nous nous positionnons ici fréquemment pour sortir des logiques de concurrence entre territoires et développer au contraire des relations basées sur la coopération. (...) Précisément sur la question d'ALM, nous dénonçons aussi souvent l'éloignement des centres de décision des citoyens comme un affaiblissement de la démocratie locale ainsi que « l'usine à gaz » que constituent les divers transferts de compétences et de moyens.

Concernant la délibération (...) proposée, le constat sans doute fait par chacun, est que le poids de la commune d'Angers sort ici renforcé par ce projet de composition du Conseil de communauté d'ALM pour 2020 (...).

De fait, nous assistons là à un renforcement de centralisation d'Angers et à une marginalisation accrue des autres communes, des communes périphériques qui ne doivent pas être considérées comme des « quartiers d'Angers ».

L'introduction de la délibération fait état de la circulaire du 27 février 2019. Dans cette dernière, la Direction générale des collectivités locales rappelle en effet les règles de répartition des sièges de conseillers communautaires dans les

établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre donc les communautés urbaines.

Le délai laissé (jusqu'au 31 août prochain) doit permettre de rechercher un accord local, de prendre en compte l'évolution des populations, la création de communes nouvelles par exemple.

Cet assouplissement des règles de l'accord local est l'une des solutions avancées par la proposition de loi de J.-P. Sueur qui visait en fait à remédier à « une sous-représentation souvent très sensible des communes de taille moyenne » dans les conseils communautaires. Or, nous le répétons, en l'état, la répartition prévue renforce essentiellement la représentation de la commune centrale.

Nous pensons qu'il y a vraiment matière à s'interroger sur cette tendance à la centralisation, qui plus est lorsque nous avons en tête les compétences d'ALM (économie, environnement, solidarité, déplacements, voirie).

Les inquiétudes qui ont jalonné l'actualité ces derniers mois sur les « fractures territoriales » (notamment autour des questions d'aménagement du territoire) devraient nous y inciter. La question de notre organisation collective pour faire vivre la démocratie locale et les logiques de coopération est un élément de la réponse que nous avons à apporter aux nombreuses attentes qui s'expriment dans notre société. La centralisation prévue ici nous semble constituer un mauvais signal. Nous voterons contre ! »

Lu dans la presse

TRÉLAZÉ

Arena Loire plonge dans le rouge

Les finances de la salle voient rouge pour 2018, alors que les chiffres laissaient espérer un bénéfice. La prise en charge du déficit du festival plombe les comptes. Explications.

La situation est qualifiée d'exceptionnelle par la majorité. Pour elle, il n'y a pas lieu de s'alarmer puisque de bons résultats sont attendus sur l'exercice 2019. Quoi qu'il en soit, les chiffres ne mentent pas. Le résultat est là : le résultat cumulé d'Arena Loire atteint -200 000 € à fin 2018. La première année, Arena Loire avait enregistré un résultat de -480 000 € en 2014. La salle devait alors trouver son rythme de croisière. Les chiffres s'étaient alors redressés les trois années suivantes pour atteindre un résultat presque à l'équilibre à fin 2017 avec -17 000 €. Le résultat d'exploitation d'Arena Loire affiche -355 000 € en 2018 alors qu'il planait à près de 200 000 € deux ans plus tôt. Pourquoi une telle différence ? L'exercice 2018 a été grandement impacté par des événements exceptionnels », commente Naham Lamine, adjoint au maire en charge des finances.

« Nous sommes en déficit mais c'est temporaire », assure Marc Goua, maire de Trélazé.

L'élu détaille alors ces événements exceptionnels. Hormis le report du déficit 2017 (17 000 € environ) et le rattrapage d'une facture de prestation (55 000 €), c'est la prise en charge du festival de Trélazé qui plombe les comptes, « qui se justifie par des recettes non perçues des promesses de partenariat (38 700 €), d'une augmentation importante des frais liés à



Construite en 2013, la grande salle trélazéenne de sport et de spectacle a accueilli son premier grand événement avec l'Eurobasket féminin.

la sécurité due au plan Vigipirate, ainsi qu'aux droits versés à la SACEM ».

La liste d'opposition La Gauche Trélazéenne a fustigé ce déficit, relevant des choix de la Ville. Le maire leur a confié sa déconfection sur ce sujet. « Oui, nous sommes en déficit, mais c'est temporaire », assure Marc Goua. Les aides versées par les par-

tenaires du festival pourraient même dépasser les 2,3 millions d'euros cette année. Arena Loire prévoit en effet dans son budget 2019 un résultat d'exploitation de près de 110 000 €. « Ce résultat tient compte d'un budget à l'équilibre pour le festival reposant sur une meilleure prise en compte des dépenses de sécurité et des frais liés à

la SACEM », appuie l'adjoint aux finances. Marc Goua n'a pas manqué de préciser qu'Arena Loire faisait des envieux. « Oui, il y en a qui rêvent de nous l'acheter. Ce n'est pas le but de la manœuvre. Arena Loire donne une nouvelle image à la Ville de Trélazé. » Emmanuel POUPARD

TRÉLAZÉ

L'école Jean-Jaurès va fermer

C'est le conseil municipal qui l'a décidé lundi. Les deux oppositions, qui ont voté contre avec cinq voix, ont regretté que le débat arrive tardivement. Des parents étaient dans la salle.

Ils regardent leurs chaussures. « Oui, nous nous attendions un peu mais nous nous nourrissons quand même de l'espoir », lance un parent d'élève. Il est plus de 23 heures en ce lundi 27 mai. Le conseil municipal de Trélazé vient de se terminer. La température est encore douce mais pour ces parents c'est la douche froide. Quelques heures plus tôt, ces mêmes parents avaient fait le pied de grue devant l'entrée de l'Hôtel de Ville. Ils espéraient que le sujet, inscrit à l'ordre du jour, soit abordé en premier lieu. Peine perdue. Accompagnés de leurs enfants, ils montent l'escalier qui permet l'accès à la salle du conseil municipal. L'assistance compte alors près d'une cinquantaine de personnes.

« Celui qui ouvre une école, ferme une prison. Il ne faudrait pas que ce soit le contraire ici », Gilles ERNOULT, élu d'opposition de La Gauche Trélazéenne



Trélazé, mairie, lundi 27 mai. Une cinquantaine de personnes ont assisté au conseil municipal où il a été question de la fermeture de l'école Jean-Jaurès.

Marc Goua, maire, rappelle les règles : « Vous ne pouvez pas interdire. Et si je devais appliquer le règlement, vous devriez être tous assis. » Un parent a installé un trépied et filmé les débats. Les aiguilles de la pendule tricotent entre elles. Les secondes deviennent des minutes, les minutes des heures. L'assistance se vide de moitié quand la délibération est abordée. Il est aux alentours de 22 heures.

Véronique Pineau, adjointe à l'éducation et à l'enseignement, replace le sujet dans son contexte. « L'objectif de la Ville est d'offrir aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité. L'école est le premier lieu d'accès aux savoirs et à la culture. La Ville se mobilise pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et des enseignants. Une fois le « politiquement correct » abordé, l'école est entrée dans le vif du sujet. « Dès 2015, la Ville a commencé le directeur de l'école Jaurès sur le projet de

fermeture. Celui-ci nous a demandé de la retarder lorsqu'il sera à la retraite, insiste Véronique Pineau. A ce jour, l'enseignement en poste partira à la retraite à la fin de cette année scolaire. Un courrier a été envoyé au DASEN en octobre 2018 en ce sens. Il n'y a aucun legs qui empêche la fermeture de l'école Jaurès. » Dans son intervention, Gilles ERNOULT, élu d'opposition de La Gauche Trélazéenne, a salué le « travail sain » mené par le collectif de parents, qui s'est opposé à cette fermeture. « Il faut prendre en compte l'angoisse des parents, a-t-il signalé. C'est étrange d'échanger sur le sujet au conseil alors que cela a déjà été acté dans ce courrier envoyé au DASEN le 18 octobre 2018. » Et l'élu de citer Victor Hugo : « Celui qui ouvre une école, ferme une prison. Il ne faudrait pas que ce soit le contraire à Trélazé ! » La commune doit accueillir une maison d'arrêt... Jean-François Garcia, élu de la liste

d'opposition Trélazé Citoyens Solidaires, a demandé de reporter la délibération. « Nous aurions dû avoir cette conversation au conseil municipal bien plutôt », a-t-il considéré. Marc Goua a rebondi sur les propos de son adjointe à l'éducation. « La Ville a investi 17 millions d'euros dans les locaux scolaires depuis 10 ans. Nos efforts se sont naturellement portés vers des établissements accueillant le plus d'élèves. » Le maire de Trélazé a ensuite appelé à la responsabilité de chacun. « Nous avons engagé un devis par Socotec et un second par un architecte pour connaître la nature des travaux à effectuer à l'école Jaurès. La rénovation nécessite 6 à 8 mois de travaux et entre 600 000 € à 800 000 €. Il y a un risque à terme. Il en va de la sécurité des enfants. Et moi, en tant que maire, je ne veux pas couvrir le moindre risque. » Opposé à la fermeture de l'école, le collectif des parents d'élèves a diligencé un devis de 24 000 €. Mais sur

quel cahier des charges s'appuie ce devis ? », a interrogé Lamine Naham, adjoint au maire en charge des finances.

Après une heure d'intenses débats, Véronique Pineau met fin à la discussion. « Quand certains ne veulent pas comprendre », lâche-t-elle. Tout le monde passe au vote. Les deux oppositions votent contre à 5 voix. L'école Jean-Jaurès sera fermée à la fin de l'année scolaire 2018-2019. « Je voulais être présente pour le soir de mes propres yeux », lance une parente d'élève à la sortie du Conseil. L'école maternelle Jaurès accueille 49 élèves en deux classes. Douze d'entre eux iront en CP à la rentrée. Les autres élèves pourront rejoindre les écoles Daguerre (44 élèves), la Maréchère ou Gérard-Philippe. La mairie considère que la Ville ne perd pas de poste d'enseignants au global. Réponse à la rentrée. Emmanuel POUPARD.

La défense et le développement des services publics imposent une réorientation de la politique menée sur notre commune.

Les choix budgétaires de la majorité demeurent, pour 2019, dans la lignée des précédents exercices avec, comme base une épargne de gestion¹ à hauteur d'environ 4 millions d'euros.

Dans un avenir relativement proche, nous aurons à trouver les moyens de **financer de nouvelles dépenses** (scolarité à 3 ans, plan mercredi et maintien de la gratuité des TAP, évolution démographique positive sur la commune...).

Or, avec comme base préalable une telle épargne de gestion, **il est légitime de s'interroger sur les moyens qui pourront être employés pour ces financements**. Nos élu-e-s de *La Gauche Trélazéenne* (LGT) se sont déjà inquiété-e-s de la possibilité de nouveaux rabotages sur les dépenses de services ou de nouvelles externalisations.

Déjà, concernant la **petite enfance**, des transferts progressifs à la mutualité de l'Anjou ont eu lieu au fur et à mesure des départs en retraite d'agents. Au sujet de la **DSP à Léo Lagrange**, entre la gestion des TAP et de la restauration scolaire pour la surveillance des enfants, seules les maternelles sont assurées par des agents publics (ces agents assurant également les TAP des tout-petits). Qu'il s'agisse du **ménage de la Mairie, des écoles élémentaires et d'une partie des maternelles** (depuis les TAP), ces missions sont en partie assurées par une entreprise privée. Pourraient aussi être évoqués le **service soins infirmiers** externalisé, le **chauffage ou la gestion du service mandataire** passé du CCAS au privé. Des échanges animés ont aussi eu lieu il y a quelques mois à propos des **espaces verts**, ce qui a aussi suscité quelques inquiétudes chez les élu-e-s de LGT dans le domaine.



Nous nous opposons à cette logique de l'externalisation qui n'est pas en adéquation avec un service public de qualité, tourné vers l'intérêt général et dégagé des logiques privées ou de rentabilité. Des services publics de qualité et leur développement exigent un personnel avec des moyens, un personnel reconnu, formé et expérimenté. Nous sommes bien conscients que cela se finance !

Dans notre précédent numéro, nous nous disions satisfaits de voir que la majorité avait évolué vis-à-vis de la proposition faite par les élus de LGT d'ouvrir l'été des créneaux gratuits pour les Trélazéen-ne-s à la piscine.

Force est néanmoins de constater que l'expérience demeure très limitée : des créneaux réduits (au total, une dizaine de créneaux entre la mi-juin et début août cette année) et une piscine restée fermée au mois d'août.

Comme nous l'avons souvent dit au sujet de la médiathèque, **le projet de piscine** (budgétée pour 2020) **mérite que nous y mettions les moyens en terme de fonctionnement pour que le futur outil réponde aux besoins de notre population**. En clair, que la future piscine conserve sa vocation d'apprentissage et qu'on la double d'une autre plus ludique et familiale.

Rappelons qu'ont été votées, lors du CM du 5 novembre dernier, des délibérations permettant le **recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à des accroissements saisonniers d'activité**. Ce moyen pourrait garantir une ouverture de la piscine sur toute la période estivale.



Oui, le développement des services publics (et non pas, au mieux, leur maintien) **impose de mobiliser des moyens financiers**.

Le développement des services publics et leur financement imposent donc une réorientation politique et budgétaire. **Les marges de manœuvres financières existent : elles sont notamment dans les dépenses liées à l'Événementiel** (Festival Estival, festivités à l'Arena, etc.).

Outre le coût financier, nous avons fait part de **notre souhait de voir le Festival évoluer et être repensé avec les acteurs locaux** (et pas seulement permettre à quelques artistes locaux de s'y produire, ce qui est toutefois très bien!). Nous pensons en effet qu'il convient de l'intégrer à une politique culturelle générale nouvelle sur la ville.

Nous sommes persuadés, qu'en faisant confiance à l'intelligence collective, en mobilisant les expériences, les énergies et les idées, notamment à travers la mise en œuvre d'états généraux de la culture, il y a moyen de faire évoluer le Festival vers un élément de vie sociale sur Trélazé.

¹ Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.